

Règlement du concours Facebook

En participant aux concours de la SA Chaussures Torfs, le participant (h/f) accepte le règlement ci-dessous.

1. Les concours de la SA Chaussures Torfs (ci-après « Torfs ») sont accessibles à tous. Dans le cas d'un participant âgé de 18 ans ou moins, un représentant légal a donné son autorisation ou a pris connaissance des conditions. Les collaborateurs freelance et le personnel de Torfs ainsi que les membres de leur famille ne peuvent pas participer à ce concours.

2. Toute discussion orale, téléphonique ou écrite concernant le règlement et les gagnants du concours est exclue. Les gagnants seront désignés de manière définitive et seront choisis à l'aide de critères objectifs déterminés par Torfs.

3. Les coordonnées des participants ne seront utilisées que pour l'inscription au concours et toutes les communications relatives au concours, sauf indication contraire dans les présentes conditions.

4. Les participants au concours peuvent remporter un prix. Les prix des concours peuvent varier en termes de produit, de valeur et de nombre. Ceux-ci seront communiqués sur les pages du concours en question et sur les plateformes de communication. Les prix ne sont pas échangeables contre des espèces ou d'autres avantages en nature et ne sont pas transférables à des tiers.

5. Les gagnants seront sélectionnés sur la base d'une ou plusieurs questions de concours et d'une question subsidiaire. Les participants ayant fourni les bonnes réponses aux questions de concours et la réponse la plus proche de la bonne réponse pour la question subsidiaire seront désignés en tant que gagnants. Les gagnants seront informés par e-mail. Le droit à un prix sera refusé :

- si l'adresse e-mail communiquée par le participant pour participer au concours est incorrecte et qu'il est par conséquent impossible de contacter le gagnant ;
- si le gagnant ne confirme pas son prix dans le délai indiqué dans l'e-mail ;
- si le gagnant ne vient pas retirer son prix dans le délai indiqué dans l'e-mail ;
- si les données communiquées par le participant ne reflètent manifestement pas la réalité ;
- s'il y a lieu de parler d'abus, de fraude ou de tromperie (participations à l'aide d'un script, d'identités fictives...)

Les participants acceptent implicitement que le nom, le lieu de résidence et des photos des gagnants puissent être mentionnés sur les différentes plateformes de communication de Chaussures Torfs (Facebook, Twitter, Instagram, site Internet...).

6. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le risque de coupures et, de manière générale, les risques inhérents à chaque connexion et transfert d'informations via internet, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Chaussures Torfs ne saurait par conséquent en aucun cas être tenue responsable, entre autres :

- des transferts d'informations via Internet ;
- des éventuels dysfonctionnements d'Internet et/ou du logiciel utilisé ;
- des éventuels soucis causés par des virus, bogues, anomalies ou problèmes techniques ;
- des éventuels problèmes techniques, matériels ou logiciels, de quelque nature qu'ils soient.

7. Chaussures Torfs ne saurait pas non plus être tenue responsable si le concours devait être modifié, écourté ou annulé suite à un cas de force majeure ou pour d'autres raisons indépendantes de sa volonté. Les coquilles, fautes de frappe, fautes d'orthographe et autres erreurs similaires ne pourront en aucun cas être invoquées afin de requérir une quelconque indemnité ou action de la part de Chaussures Torfs.